

Rainvillers Nuit de la chouette

Trois jours pour découvrir les rapaces

Du 17 au 20 mars, l'association a présenté ses activités à un très nombreux public.

Organisée par l'association Envol, présidée par Véronique Grosnier et Eric Desesquelles, fondateur de l'association ENVOL, la 9e nuit de la Chouette a pris place à la salle du Belloy de Rainvillers Un franc succès, durant tout ce week-end, nuit et jour.

Cette magnifique exposition, dans un cadre bucolique présentait plusieurs stands: centre de soins et pédagogie de l'association ENVOL, vente de nichoirs et mangeoires, exposition photos et autres expositions vivantes d'oiseaux diurnes et nocturnes. Des sorties en soirée encadrées par 3 ornithologues professionnels pour découvrir les oiseaux nocturnes étaient également proposées aux amateurs.

800 espèces accueillies en 2010

«Durant les trois jours, on a eu un franc succès avec plusieurs milliers de visiteurs», confie Eric Desesquelles. «On a associé à la Nuit de la Chouette les hérissons. Cette année, nous en avons soigné 150.»

En 2010, ENVOL a accueilli plus de 800 espèces animales avec 650 oiseaux dont 57 % ont été relâchés après soins. 150 hérissons avec plus de 60 % de relâchés et 50 mammifères divers comme des blaireaux, chevreuils, des chauves-souris, des é...

«Les hérissons sont plus souvent affectés par la parasitose ou l'activité humaine» souligne Eric Desesquelles à la tête de 1025 adhérents.

Envol est soutenue par les collectivités et remercie Beauvais et Rainvillers pour avoir mis à disposition la salle à titre gracieux.



De nombreux visiteurs ont assisté aux démonstrations proposées par l'association ENVOL.

Une association en danger

«On va se contenter de poursuivre notre activité», continue Eric Desesquelles. «Mais nous manquons de subventions. Si rien n'aboutit, nous fermons à la fin de l'année. Avec l'arrivée des éoliennes nous sommes obligés de fermer le centre.

la relâche des oiseaux soignés par l'association Envol. «Les chasseurs sont malheureusement une minorité à aimer la nature.



Eric Desesquelles, fondateur d'ENVOL

«toute détention d'animal d'espèce protégée est passible d'une peine d'emprisonnement de 6 mois fermes et d'une amende de 9000 euros. Les espèces présentées sont celles qui resteront handicapées et ne seront pas remises à l'état sauvage où celles qui ont été victimes de l'imbécillité humaine comme ce Petit Duc qui a été retrouvé en captivité, à l'heure qu'il est il devrait voler au dessus du Sahara et maintenant il est voué à passer 7 ans de sa vie dans une cage...»

de plomb lié à l'activité de la chasse comme ce dernier

Faucon Pellerin de la région accueillie à coup de fusil.»

Les personnes intéressées par l'association ENVOL pourront contempler la remise en liberté après soins d'un chevreuil samedi 26 mars à 15 heures au centre de soins de Francastel, ou bien adhérer pour soutenir l'association au : 06 82 48 07 11

de soins car elles sont incompatibles avec notre activité gérée par deux docteurs vétérinaires bénévoles.»

Durant ce week-end, les visiteurs ont pu admirer et comprendre le comportement de chaque espèce présente.

Ce week-end a été également émotionnel avec

Dans le sud, une association de soins a reçu une subvention de 3000 euros de la part d'une société de chasse, j'ai écrit ici, je n'ai reçu qu'une lettre incendiaire. La plupart des oiseaux mangent beaucoup de petits rongeurs, pas le butin des chasseurs. Par contre, les oiseaux que je soigne ont reçu beaucoup



Les enfants ont appris à fabriquer des nichoirs.

Retrouvez toutes les vidéos sur : www.lobserveurdebeauvais.fr